

On trouvera de plus amples détails sur la santé et le sport dans le Chapitre 17, Activités culturelles et loisirs.

## Recherche, planification, normes et consultation

5.6

**Conseil de recherches médicales.** La plupart des subventions fédérales à la recherche en sciences sanitaires dans les universités et les hôpitaux sont accordées par l'intermédiaire du Conseil de recherches médicales, lequel est comptable au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le Conseil fournit des subventions d'exploitation et d'équipement à l'appui de projets de recherche et aide directement un nombre limité de chercheurs et de stagiaires en recherche. Il offre également des incitations au développement de la recherche dans des secteurs hautement productifs où l'on peut s'attendre à des contributions importantes et dans des domaines ou des régions où la recherche est insuffisante. Il fournit une aide financière pour des réunions, des activités scientifiques internationales et des échanges de scientifiques.

**Recherche et développement sanitaires.** Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social obtient des renseignements et évalue et élabore des moyens de réaliser la promotion, la protection, le maintien et le rétablissement de la santé des Canadiens, par son programme de recherche et développement.

Le programme encourage le développement d'idées et de propositions émanant de personnes et d'organismes qualifiés (autres que des ministères et fonctionnaires fédéraux), et le maintien d'un groupe de chercheurs canadiens compétents dans le domaine sanitaire, qui comprend entre autres les risques sanitaires du milieu, la biologie des populations humaines, le mode de vie et l'organisation des services d'hygiène.

**Statistique sanitaire.** La Division de la santé de Statistique Canada a mis au point des systèmes de collecte de données sur les statistiques de l'état civil, sur des maladies particulières, sur la main-d'œuvre sanitaire ainsi que sur les soins dans les hôpitaux et les établissements d'hébergement. Des services du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social recueillent des données sur les produits sanitaires, les risques sanitaires et certains genres de maladies. Le ministère exploite également une banque de données sur les soins médicaux, et intègre les statistiques sur la santé provenant de diverses sources. Des recherches socio-économiques sont effectuées dans divers domaines, notamment les soins médicaux et hospitaliers, les services d'hygiène communautaires, les dépenses et ressources au chapitre de la santé et autres questions relatives au coût et à l'utilisation des soins de santé. Ces études servent de base à la planification sanitaire ainsi qu'à la production de publications destinées à mieux faire comprendre au public les services et ressources sanitaires du Canada.

**Planification sanitaire.** Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social évalue l'orientation générale des services de santé et l'organisation des ressources et des facteurs ayant une influence sur la santé des Canadiens. Des propositions sont mises au point par des spécialistes en médecine, pharmacie, épidémiologie, économie, sociologie, démographie, sciences politiques, statistique et administration.

**Normes et consultation.** Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social met ses services de consultation technique à la disposition des organismes provinciaux, des universités et d'autres organisations à des programmes sanitaires, à la main-d'œuvre sanitaire et à la recherche sanitaire.

Le ministère collabore avec les provinces, les associations professionnelles, les universités et d'autres organismes en vue d'établir et de promouvoir des normes et directives concernant les services sanitaires, les méthodes cliniques et le personnel sanitaire. Des experts-conseil étudient les besoins des Canadiens en matière de santé, les moyens dont ils disposent pour les satisfaire et l'utilisation des ressources sanitaires. Ils fournissent des renseignements et des services de consultation portant surtout sur les systèmes sanitaires, les plans et appels d'offres pour les installations, l'administration des hôpitaux, le personnel sanitaire, l'hygiène communautaire et la promotion de la santé. D'autres conseils d'ordre technique sont dispensés dans le cadre de programmes